

**Bénéfices quasi multipliés par 2 !
≈102 millions d'€uros redistribués aux
salariés soit 2 001 € net.
388 millions d'€uros pour les actionnaires !**

Le plan Push to Pass de Carlos Tavares fait fructifier la richesse des actionnaires au détriment des salariés que ce soit sur leurs conditions de travail et leur pouvoir d'achat.



Prime d'intéressement : des critères inadmissibles

- Augmentation du bénéfice de 1,2 milliard en 2015 à 2,15 milliards en 2016.
- **Un versement proposé de 0,48€ de dividende par action, soit une enveloppe totale de 388 millions pour les actionnaires.**
- **Et seulement 102 millions redistribués aux salariés !**
- **0€ pour les intérimaires et les salariés extérieurs.**
- **De nombreux salariés ne toucheront pas l'intégralité de cette prime ! (temps partiel, maladie, congé sénior...)**

Ce chiffre record est le résultat des sacrifices que sont obligés de subir les salariés en vertu des accords compétitivités du groupe PSA qui comportent :

- Des salaires bloqués pendant 4 ans, soit une perte de salaire de 4160 € !
- Des primes supprimées ou rabotées.
- Des heures supplémentaires gratuites les samedis...
- Des milliers de suppressions d'emplois non remplacés par les départs des anciens ou mesures de mobilité externe.

Augmentation générale : on est loin du compte !

2016 : 1,2 milliard de bénéfices : 8 € net d'augmentation !
2017 : 2,15 milliard de bénéfices : 13€ net d'augmentation !

Pour la CGT, ce bénéfice doit être réparti entre tous les salariés qui par leur travail créent la richesse de l'entreprise.

Modification des calendriers de travail :

EB : arrêt équipe de nuit mars 2017 et DV3 : baisse cadence équipe nuit

Des salariés de l'équipe de nuit vont se retrouver en 2/8, Des intérimaires vont être mis en fin de mission.

Au final, tous les salariés en 2/8 vont en payer les conséquences en étant obligés de venir travailler les samedis et les 50mn supplémentaires !

C'est sûr les samedis gratuits coutent moins cher qu'une équipe de nuit pour PSA !

Dégradation des conditions de travail

Le sous-effectif est organisé par l'employeur avec des difficultés tous les jours pour être remplacé, partir en congé...

Des postes de travail continuent en permanence à être supprimés, y compris des postes aménagés pour ceux qui ont des restrictions médicales.

Cela entraine une surcharge de travail pour les autres postes.

Dans ce contexte, la direction décide de supprimer 1 CHSCT et de passer de 18 à 12 membres avec la complicité de l'entente **(SIA-CFTC-CFE)**

Résultat élection CHSCT Trémery du 17 février :

Les membres du CHSCT de Trémery ont été désignés pour la période du 18/02/2017 au 30/11/2018, par les membres élus des Délégués du Personnel et du Comité d'Établissement.

La CGT a 3 élus :

CHRISTOPHE HILPERT
YANN TAVERNET
ALEXANDRE VANELLE

La liste commune SIA-CFTC et CFE CGC a 9 élus.

Petite particularité de ce vote : Pour que toutes les personnes de cette liste SIA-CFTC et CFE soient élus, il a fallu des voix supplémentaires de :

Nordine Djeloul (CFDT), Antonio Goncalves (CFDT) et Elizabeth Wiesen (FO).

Quel intérêt avait-il à voter cette liste ? N'hésitez pas à leur poser la question !

Malgré cette manœuvre de la direction et de son entente, la CGT continuera de se battre pour les conditions de travail.

N'hésitez pas à contacter et alerter vos délégués CGT.